

#41

Point

CORONAVIRUS

FO
DGFIP

13 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU DE LA VISIO-CONFÉRENCE DU 13 NOVEMBRE À 11H30

Plusieurs sujets pour la plupart récurrents ont été abordés au cours de cet échange.

Télétravail :

Comme indiqué sur le compte rendu de la dernière visioconférence, un protocole d'urgence en la matière est en préparation. Les organisations syndicales ont été destinataires du projet et ont pu formuler un certain nombre de remarques dont il a été partiellement tenu compte.

A **F.O.-DGFIP**, nous avons pris acte du fait que notre revendication en matière de droit à la déconnexion avait été entendue. Pour autant, le sujet reste entier car le taux de télétravailleur demeure nettement en deçà de ce qu'il faudrait atteindre pour assurer une diminution significative du brassage de personnes dit interaction sociale par nos technocrates préférés à la DGFIP. Selon la Direction Générale, elle serait en capacité de faire travailler à distance 50% des personnels et si ce n'est pas le cas, ce

serait dû à la réticence des agents eux-mêmes.

Pour **F.O.-DGFIP**, s'il est certes vrai que certains collègues ayant vécu la première période de confinement sur un mode de télétravail organisé dans l'urgence ne manifestent pas une appétence particulière, d'autres en revanche nous font état de refus non justifiés.

Comme toujours, la vérité se situe quelque part entre les deux. La réticence semble largement partagée entre des collègues peu enclins à revivre ce qu'ils considèrent à juste titre comme une période où ils se sont sentis à la fois abandonnés, surveillés et hypersollicités et certains chefs de service toujours convaincus qu'en télétravail, on ne travaillerait pas vraiment.

Le sujet de l'équipement fait également débat : 2^{ème} écran, grand écran ? Le protocole ne le prévoit à ce stade que sur avis du médecin de prévention. Le travail sur cer-

taines applications est très inconfortable sur un seul écran ce que manifestement le Directeur Général feint d'ignorer. Selon ses propos, dans l'urgence, il faut savoir ce que l'on veut et le fait de pouvoir travailler chez soi pendant la crise sanitaire vaudrait bien un petit inconfort. Pour **F.O.-DGFIP**, il est impossible de raisonner en temps de crise comme en temps normal et si nous revendiquons le double écran en temps normal, nous comprenons qu'il soit difficile d'équiper tous les télétravailleurs dans la période.

Sur ce point, pour **F.O.-DGFIP**, ce qui importe dans la situation c'est bien de mettre à l'abri un maximum de collègues et pas d'ergoter de manière excessive sur l'équipement. La Direction Générale s'est engagée à nous fournir le taux d'équipement et de télétravailleurs par départements. Enfin, sur le sujet de la quotité de télétravail (5 jours, 4 jours, 3 jours) malgré les consignes du ministère du travail et de la fonction publique, les personnels vulnérables mis à part (5 jours), les consignes réitérées du Directeur Général ne sont toujours que partiellement appliquées. Ceci semble bien curieux compte tenu des nouvelles consignes en matière d'accueil du public.

Accueil du public :

Depuis le début du nouveau confinement, la doctrine semble être d'une part à géométrie variable selon les directions locales et très évolutive d'autre part. Ainsi, de nombreuses directions locales n'ont jamais véritablement, mais sans le dire, appliqué la règle promue initialement par le Directeur Général soit l'accueil prioritairement sur rendez-vous.

Depuis quelques jours, les mêmes directions locales communiquent sur un accueil

complètement « open » au motif que les autres services publics seraient ouverts au public ce qui, renseignements pris n'est pas toujours rigoureusement exact. Selon le Directeur Général ce seraient les préfets qui donneraient le la dans les départements. Si la situation ne posait pas problème en termes de protection et des personnels et des usagers, nous pourrions trouver comique de voir l'administration nous retourner nos propres arguments.

En effet, pour justifier sa position, l'administration, qui n'en est pas à une contradiction près, semble s'être rendue compte que bon nombre de nos concitoyens éprouvent de grandes difficultés à utiliser les supports numériques. N'est-il pas délicieux au fond de voir l'administration reprendre à son compte des arguments qu'elle balayait d'un revers de main il y a encore quelques mois afin d'en finir avec l'ouverture quotidienne et sans rendez-vous ?

Visiblement la commande politique a changé puisqu'il y a fort à parier que cette volte-face de l'administration trouve là son origine. Quand nous serons sortis de cette période, voilà qui augure de débats intéressants et nous saurons rappeler cet épisode à la Direction Générale.

Dans l'attente de ce moment, **F.O.-DGFIP** a exigé que la sécurité des agents d'accueils comme des usagers et contribuables avec ou sans rendez-vous soit assurée. En clair, pas de files d'attente et pas plus de personnes que ne le prévoit la jauge dans les halls d'accueil. Si ce n'est pas possible, en revenir à l'accueil uniquement sur rendez-vous nous semble être la solution. L'administration n'en est pas non plus à un paradoxe près comme en témoigne la dernière note de la DG sur l'organisation

du dialogue social en période de crise sanitaire.

Dialogue social :

Réunion des instance statutaires à distance, restriction à 6 du nombre de personnes pouvant assister à une HMI (heure mensuelle d'information syndicale), restriction de la distribution de tracts dans les services qui « peut être autorisée » moyennant le respect des mesures barrières comme s'il n'était pas plus clair d'écrire « est autorisée ». Nous voyons bien qu'à la DGFIP le seul vrai confinement concerne le dialogue social et surtout l'exercice du mandat syndical comme si les représentants syndicaux étaient plus susceptibles que d'autres d'apporter la contagion.

Le Directeur Général craindrait-il une contamination au virus de la contestation ? Autrement dit, les personnels peuvent se trouver à plus de 6 dans un même espace de travail, recevoir le public en continu mais ne pourraient pas ou au prix de contraintes rendant la chose quasiment impossible, échanger avec leurs représentants syndicaux. Cette situation est d'autant plus incompréhensible que ce chiffre de 6 ne repose sur aucun texte s'agissant des réunions professionnelles et ne concerne que le nombre de convives à un repas.

La Direction Générale, ayant quelque difficulté à contrer les arguments développés

par les OS dont **F.O.-DGFIP**, nous a déclaré qu'elle reviendrait vers nous sur la question des HMI.

Concours :

Les concours prévus dans le calendrier seront organisés normalement dans des salles permettant d'appliquer les mesures de distanciation physique et avec masques et gels hydro-alcooliques. Nos avons demandé des aménagements particuliers pour les candidats classés personnes vulnérables.

ASA maintenance Hélios :

La communication de la décision du Directeur Général n'ayant pas été optimale en direction des Syndicats nationaux, et certaines directions locales n'en ayant pas informé les personnels concernés, les syndicats dont **F.O.-DGFIP** ont demandé l'octroi de cette Asa à titre rétroactif ce que le Directeur Général a refusé catégoriquement.

En conclusion, si nous devons mettre une note d'ambiance à cet échange en termes de tensions nous dirions 8 sur une échelle allant de 1 à 10. Le Directeur Général, qui n'hésite pas à insinuer que nous mentirions sur la circulation de l'information sur le point ci-dessus, a bien du mal à garder ses nerfs quand nous lui démontrons preuves à l'appui que nous disons vrai. A suivre ...

Signalez toute difficulté par courriel à contact@fo-dgfi.fr



POUR ME PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES, JE RESPECTE LES GESTES BARRIERES



**TOUSSER OU ETERNUER
DANS SON COUDE OU
DANS UN MOUCHOIR**



**SE LAVER TRES
REGULIEREMENT
LES MAINS**



**SALUER SANS SE SERRER
LA MAIN, EVITER LES
EMBRASSADES**



**LIMITER
LES REGROUPEMENTS**



**RESTER A LA MAISON,
LIMITER LES
DEPLACEMENTS**